

Responsabilité rédactionnelle: Gerhard Schilling, SSMG

Antonio Bonfiglio, François Héritier

Procès-verbal de l'AG de la SSMG

du 28.8.2014 17.30–18.30 h Kongresshaus à Zurich

Présent

le président François Héritier (FH)
 procès-verbal Antonio Bonfiglio (AB)
 le comité Franziska Zogg, Margot Enz, Franco Denti,
 Gerhard Schilling, Donato Tronolone
 les membres gemäss Präsenzliste

Ordre du jour

1. PV de l'AG 2013
2. Rapport annuel du président
3. Rapports annuels des groupes de travail
4. Statistique des membres
5. Rapports du caissier et des réviseurs des comptes
6. Infos SSMIG, le futur de la SSMG
7. Modification des statuts
8. Divers

FH salue les personnes présentes
 L'ordre du jour est adopté inchangé

1. PV de l'AG 2013

Le procès-verbal de l'AG 2013 est approuvé sans discussion et le secrétaire de séance en est remercié.

2. Rapport annuel du président

Le rapport annuel du président a été transmis à tous les membres et est consultable sur le site Internet. Il est adopté sans discussion. FH rappelle aux personnes présentes que la SSMG est une société de discipline médicale pure depuis la création de MFE et qu'elle collabore avec la SSMI dans plusieurs commissions paritaires communes. La SSMG a néanmoins joué un rôle moteur dans le lancement de l'initiative «Oui à la médecine de famille».

3. Rapports annuels des groupes de travail

Les rapports annuels des groupes de travail ont été publiés sur le site Internet et dans Primary Care.

FH remercie les membres des groupes de travail et évoque la formation postgraduée, l'examen de spécialiste et la formation continue, qui sont intégrés dans les commissions paritaires communes avec la SSMI.

La commission «Formation postgraduée» conjointe avec la SSMI est présidée par le professeur Bassetti. Le programme de formation postgraduée remanié a pour l'instant reçu un très bon accueil de la part des jeunes collègues. Des objectifs de formation sont à présent intégrés dans la médecine palliative.

La commission conjointe «Examen de spécialiste» est présidée par Urs Strebel. Deux sessions d'examen avec plus de 700 candidats se sont tenues l'an dernier. (Infos sur www.aim-info.ch)

La commission conjointe Formation continue est présidée par Donato Tronolone. Le nouveau programme de formation continue est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2014. (Infos sur www.aim-info.ch) Hedy Decrey demande s'il est vrai qu'aucune accréditation officielle n'est requise pour une formation continue élargie. DT le



Figure 1
Le comité de la SSMG.

confirme, mais rappelle qu'il existe des règles du jeu même pour la formation continue élargie. Celles-ci sont consultables sur www.aim-info.ch.

Daniel Widmer aimerait savoir comment accréditer des formations continues étrangères. Selon DT, ce point a sciemment été laissé en suspens. Si les organisateurs étrangers appliquent les mêmes critères que nous, cette formation continue peut être accréditée. DT conseille de clarifier la possibilité de prise en compte d'un congrès étranger auprès de la SSMG ou de la SSMI avant d'y participer.

Christoph Hollenstein demande qui accrédite les cercles de qualité. Selon DT, les critères de reconnaissance des CQ ont été définis et publiés. Les CQ qui remplissent ces critères sont automatiquement reconnus.

4. Statistique des membres

Départs: 157 (principalement des départs à la retraite)

Entrées: 56

Il est rendu hommage aux dix collègues récemment disparus par un bref moment de silence.

5. Rapports du caissier et des réviseurs des comptes

Les comptes annuels ont été envoyés à tous les membres avec la convocation.

Le bénéfice élevé (385 556.63 CHF) s'explique principalement par une économie de 335 000 CHF lors du financement de la votation sur l'article relatif aux soins médicaux de base. La SSMG présente désormais des fonds propres à hauteur de 1 074 635.56 CHF. Christof Lanz (réviseur) présente le rapport de l'organe de révision (KPMG) et recommande de donner quitus au comité. Celui-ci est accordé à l'unanimité.

AB explique le budget pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015. Il s'agit vraisemblablement du dernier budget de la SSMG, car la nouvelle société de discipline médicale MIG devrait remplacer la SSMG à l'automne 2015. Le budget comporte un poste «Coûts de la dissolution» de 850 000 CHF qui permettra de régler les dépenses jusqu'à la fin 2015 et surtout de financer une solution transitoire pour nos secrétaires de longue date, car elles ne pourront vraisemblablement pas être employées par la nouvelle société de discipline médicale. AB propose parallèlement un abaissement de la cotisation de membre à 200 CHF. La fortune de la SSMG serait ainsi épuisée à l'issue de cette période comptable.

Le budget avec la cotisation de membre de 200 CHF est adopté avec aucune voix contre et trois abstentions.

6. Infos SSMIG, le futur de la SSMG

FH informe sur la nouvelle société de discipline médicale SSMIG et l'avenir de la SSMG.

La SSMIG sera une nouvelle création et non une fusion de la SSMG avec la SSMI. Conformément au règlement de la FMH, un titre de médecin spécialiste doit obligatoirement être géré par une seule société de discipline médicale. La SSMG et la SSMI administrent conjointement le titre de spécialiste MIG par intérim depuis le 1^{er} janvier 2011. La nouvelle société de discipline médicale SSMIG sera une société de discipline médicale pure avec trois missions essentielles: formation postgraduée/formation continue, qualité, recherche. La politique professionnelle sera formulée pour les médecins de famille par MFE et pour les internistes hospitaliers par un groupe de travail correspondant. Les statuts de la nouvelle société de discipline médicale ont été rédigés par notre conseiller juridique de longue date Peter Meier. Ses structures seront similaires à celles de MFE: AG, AD, comité restreint, commissions (FP, FC, ES et désormais Qualité). La SSMI sera dissoute en mai 2015, la SSMG en août 2015. La SSMIG devrait être créée à l'automne 2015.

Franz Marti critique le fait que le nom de la société de discipline médicale et le titre de spécialiste ne mentionnent que la médecine interne générale et non la médecine de famille. MIG ne signifie rien pour le patient. L'année de formation postgraduée dans une

clinique A prescrite constituerait en outre un obstacle de taille, notamment pour les femmes. Il exige des postes à temps partiel dans les cliniques A et l'association de l'année A avec un assistantat au cabinet médical obligatoire.

FH conseille de soumettre ces exigences à la commission de la formation postgraduée.

Daniel Widmer indique qu'un vrai travail pédagogique est requis au niveau européen pour faire comprendre que cette fusion est nécessaire pour que les médecins de famille puissent s'exprimer d'une seule voix en Suisse.

7. Modification des statuts

Une dissolution de la SSMG est pratiquement impossible avec les statuts actuels, car $\frac{2}{3}$ des membres devraient l'approuver dans une votation générale. Bien que la SSMIG ne corresponde pas à une fusion de la SSMG et de la SSMI, la loi sur la fusion s'applique néanmoins au plan juridique. Elle exige l'approbation de la dissolution par $\frac{3}{4}$ des membres présents à l'AG. La SSMI a déjà procédé à une modification correspondante des statuts.

La modification prévue des statuts est acceptée avec une abstention et une voix contre.

8. Divers

Hansueli Späth est nommé membre d'honneur à l'unanimité.

Zurich, le 10.9.2014